

ACCES : ATTESTATION DE COMPETENCE À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ



Public concerné

Toute personne affectée à la conduite des mini pelles de – de 5 Tonnes, tracteur de – de 50 cv, tracteurs de +de 50 cv, de tractopelles et de chariot élévateurs à bras télescopique ne rentrant pas dans la nouvelle recommandation CNAMTS R 482.

Pré requis

Les candidats doivent être capables de lire et comprendre les consignes écrites ou exprimées en français et de répondre aux questions posées. Il doit être apte médicalement à la conduite d'engins et se présenter avec sa tenue de travail et ses équipements de protection individuelle.

CFPPA de Montravel-Villars

BP 7 - Chemin de Montravel

www.cfppa-montravel.fr

Tél : 04 77 91 11 10

Fax : 04 77 91 13 80

cfppa.montravel@educagri.fr

L'entreprise doit s'assurer de l'aptitude médicale de ses candidats conducteurs avant de s'engager dans une démarche de formation et de tests.

Il sera demandé aux candidats ayant une reconnaissance travailleur handicapé un certificat d'aptitude médicale à la conduite délivré par un médecin du travail.

Objectif de la formation

La formation doit amener le stagiaire à acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'engins de chantier en sécurité en vue de l'obtention d'une attestation de compétence.

Durée

Les formules pour un engin à évaluer	Durée totale	Théorie	Pratique	Test
« débutant »	3 jours	1 jour	1,5 jour	0.5 jour
« initiale »	2 jours	1 jour	0,5 jour	0.5 jour
« recyclage »	1,5 jours	1 jour	0.25 jour	0.25 jour

Possibilité de compresser la formation pour le passage de plusieurs engins Sauf pour les engins type chargeur ou tractopelle et chariot élévateur

Pour des candidats ayant déjà une expérience dans la conduite d'engin

Exemple : Formule « initiale » pour une mini- pelle et un tracteur de 50cv à 100 cv ou un engin de transport type motobasculeur

Proposition sur 2.5 jours = 1 jour de théorie + 1 jours de pratique et 0.5 jour d'évaluation

Lieu

Les formations ont lieu au CFPPA de Montravel (42), possibilité à la demande de déplacement sur le site client. Les sessions sont ouvertes de gré à gré.

Contenu

Théorie

- ⊙ les connaissances de base du code de la route
- ⊙ les devoirs et les responsabilités des conducteurs d'engins de chantier
- ⊙ la technologie et la connaissance des engins de chantier
- ⊙ les règles de conduite et les risques

Pratique

- ⊙ réaliser la prise et la fin de poste sur l'engin
- ⊙ circuler, en condition de travail, en marche avant et marche arrière sur terrain stabilisé et sur route.
- ⊙ réaliser des travaux correspondant à l'engin confié dans des situations de travail et dans le respect des règles de sécurité.

Tests

- ⊙ évaluation théorique

Moyens pédagogiques et encadrement

La formation théorique se déroule principalement en salle ou en unité centre de ressources avec une formation en ligne, le formateur est amené à faire des démonstrations sur le terrain. La formation pratique a lieu en extérieur, le CFPPA de Montravel dispose d'une plateforme adaptée à la conduite de travaux avec des engins. Le CFPPA met à disposition les engins correspondants à la demande.

La formation ou les évaluations sont assurées par

- Jean-François JANISZEWSKI, formateur permanent au CFPPA de Montravel.
- Emmanuelle CROZET, formatrice permanente au CFPPA de Montravel.
- Kévin GUERIN, formateur permanent au CFPPA de Montravel
- Laurent GARRIDO, formateur permanent au CFPPA de Montravel

Suivi et validation

Les ACCES répondent aux exigences de l'article L4141-2 du Code du Travail. Le formateur peut être l'évaluateur pour chaque candidat. Les stagiaires doivent émarger sur les feuilles de présence. L'évaluation de l'atteinte des objectifs par les stagiaires est mesurée à partir d'un test QCM et de test(s) pratique(s) pour chaque engin réalisé à l'issue de la formation ou directement dans le cadre particulier d'un test sec. Un questionnaire de satisfaction est réalisé à chaud à l'issue du stage afin d'en apprécier les résultats. Une attestation de compétence sera délivrée à tous les stagiaires qui auront réussi les tests théoriques et pratiques, le dernier jour de la formation. Une copie de l'attestation sera envoyée à la structure d'emploi du stagiaire. En aucun cas la délivrance d'une ACCES ne se substitue pas à l'obtention d'un CACES® R482 ni ne permet d'obtenir une attestation d'intervention près des réseaux sauf demande en supplément.

Important : une autorisation de conduite peut être délivrée par l'employeur pour l'engin considéré

Effectif

1. Cas d'une demande individuelle

Le seuil minimum d'ouverture de la formation est de 6 personnes jusqu'à 8 personnes

2. Cas d'une demande de groupe

Nous consulter.

Contact(s)

Philippe BRENIER, Chargé de développement

04 77 91 11 10

philippe.brenier@educagri.fr

Enregistrement

N° d'activité DRTEFP : 8242P129442

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

N°SIRET 19421210600026

Code APE 8559A